

Code postal  
01150

Commune de  
VILLEBOIS

Code INSEE  
01444

## Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

### Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2006-245

du 15 | 02 | 2006

mis à jour le 09 | 01 | 2020

### Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- La commune est concernée par le périmètre d'un PPR **N** <sup>1</sup> oui  non   
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  date 16 | 08 | 1972
- <sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations  autres PSS
- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  non
- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR **N** <sup>1</sup> oui  non   
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  date 09 | 01 | 2020
- <sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations  autres mvt de terrain, ruissellmt, crues torrentielles
- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  non

### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

- > La commune est concernée par le périmètre d'un PPR **M** <sup>2</sup> oui  non   
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  date | |
- <sup>2</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
mouvement de terrain  autres
- > Le règlement du PPR **M** comprend des prescriptions de travaux oui  non

### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

- > La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR **T prescrit** <sup>3</sup> oui  non
- <sup>3</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
effet toxique  effet thermique  effet de surpression
- > La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR **T approuvé** oui  non
- > Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui  non
- > Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements <sup>4</sup> oui  non

<sup>4</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

Code postal

Commune de  
VILLEBOIS

Code INSEE  
01444

page 2/2

### Situation de la commune au regard du zonage sismique règlementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1   
très faible

zone 2   
faible

zone 3   
modérée

zone 4   
moyenne

zone 5   
forte

### Situation de la commune au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui  non

### Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui  non

### Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

. de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

nombre

. de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

nombre

Pièces jointes \*

### Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Plan des surfaces submersibles (PSS) de la vallée de la rivière Rhône approuvé le 16/08/1972.

Article D 563-8-1 du code de l'environnement sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité, arrêté du 22 octobre 2010 sur la classification et les règles de construction parasismique

Arrêté(s) portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

### Cartographies relatives au zonage règlementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Zonage sismique du département de l'Ain

Extrait du PSS Rhône approuvé le 16/08/72

Copie de la cartographie de l'aléa inondation du Rhône amont portée à connaissance le 24/10/13 et copie de la cartographie de l'aléa multirisques (crues torrentielles, ruissellement et mouvement de terrain) portée à connaissance le 25/09/18

Copie carte zone de travaux miniers portée à connaissance le 17 janvier 2019

date 09/01/2020

le préfet de département

\* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de département  
[www.departement.gouv.fr](http://www.departement.gouv.fr)